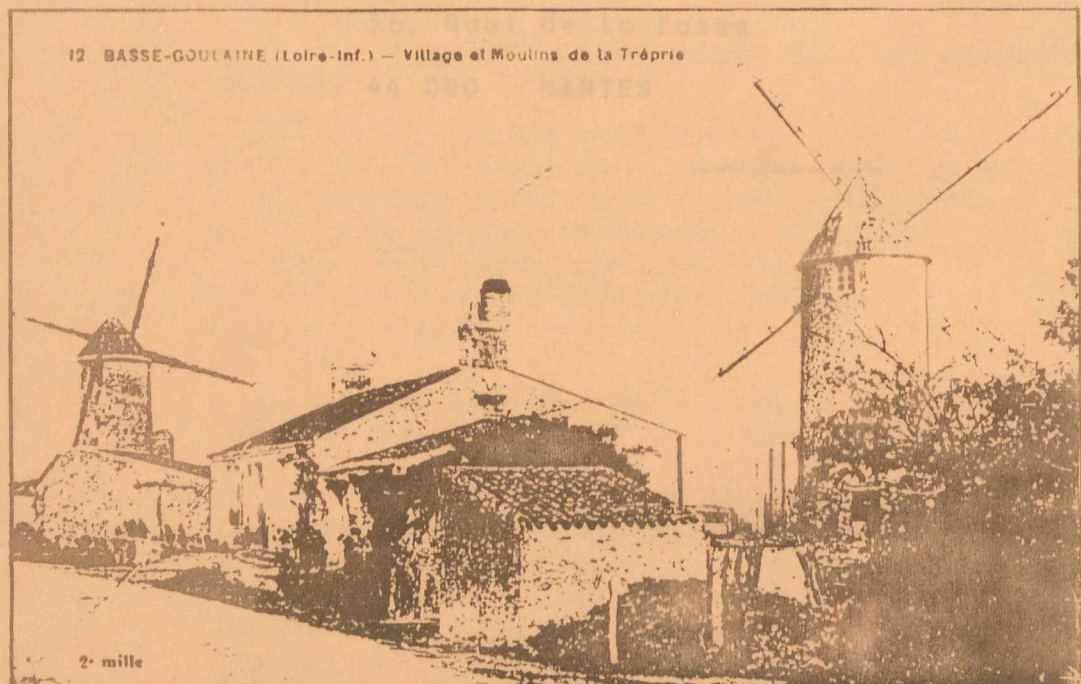
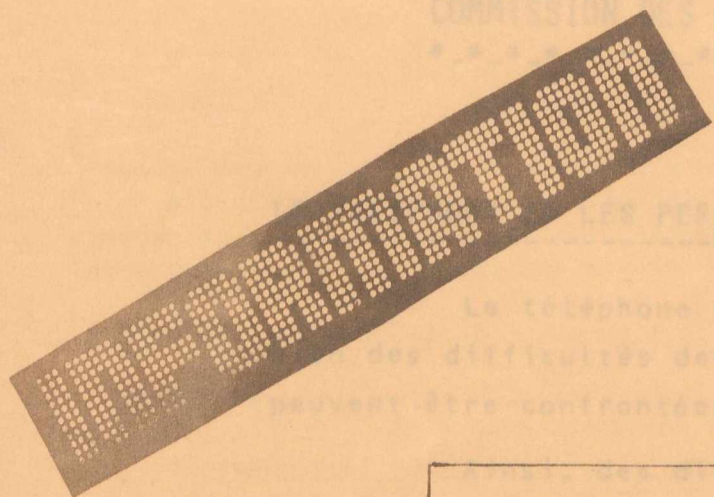


BASSE - GOULAINÉ

N° 6



Janvier
1984

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

*_**

LE TELEPHONE ET LES PERSONNES AGEES

Le téléphone est un moyen efficace de résoudre bien des difficultés de la vie quotidienne, auxquelles peuvent être confrontées les personnes âgées.

Ainsi, des dispositions ont été prises pour leur accorder certaines priorités.

L'installation du téléphone est :

- gratuite pour les personnes bénéficiaires du Fonds National de Solidarité,
- prioritaire pour les personnes isolées de plus de 65 ans.

INFORMATION DES JEUNES SUR L'ACCES AU LOGEMENT

Une plaquette d'information "AVOIR SON LOGEMENT" est disponible au prix de : 2 F à la

MISSION LOCALE POUR L'EMPLOI

56, Quai de la Fosse

44 000 NANTES

- la notice à l'usage	4,50 F
- le carnet de 10 "-----"	26,00 F
- le carnet de 10 tickets "tarif réduit"	14,00 F
- la carte hebdomadaire "travail"	2,00 F
- la carte mensuelle "travail"	120,00 F
- la carte mensuelle "familiale"	66,00 F
- la carte journalière	3,00 F

Les tickets achetés avant le 1er janvier 1984 restent valables jusqu'au 31 mars 1984. Ils ne seront ni repris, ni échangés.

Un nouveau titre de transport est créé à l'initiative des personnes âgées de 65 ans et plus, résidant dans les communes rattachées au SIVUS. C'est un abonnement mensuel vendu à un prix très attractif (20 F). Il sera mis en vente à partir du 1er mars 1984. Une information plus complète sur les modalités de vente et d'acquisition de ce titre sera fournie en temps voulu par les voyagistes habituels.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

LA PSYCHOMOTRICITE ET LE JEUNE ENFANT (3mois à 5 ans)

La qualité de l'éveil psychomoteur au cours des cinq premières années est fondamentale pour une bonne adaptation de l'enfant dans la vie et notamment dans le domaine scolaire. Il est donc important de pouvoir proposer une aide éducative aux parents qui désirent fournir de bonnes conditions d'éveil à l'enfant.

A partir de cinq ans on propose à l'enfant : danse, musique, sport etc...
... avant, rien.

On peut donc aborder cette stimulation psychomotrice du jeune enfant de différentes façons :

- séance d'éveil psychomoteur ou gymnastique du tout petit (2 ans à 5 ans), une séance de 3/4 d'heure à 1 heure permet de rencontrer de jeunes enfants, bon tremplin pour la maternelle.

- séance de gymnastique maman-bébé pour les 3 mois - 3 ans : renforcer la connaissance de son enfant.

- cycle d'informations ou de mise à niveau pour le personnel travaillant auprès de jeunes enfants (assistantes maternelles).

Une réunion d'information aura lieu le :

MARDI 14 FEVRIER à 18 heures

à la Salle de jeux de l'ancienne maternelle.

V A C C I N A T I O N S

-_-_*-_*-_*-_*-_*-_*-_*-_*-*

Une séance de vaccinations a lieu le :

* **PREMIER MERCREDI DE CHAQUE MOIS A 13 h 45**

au **CENTRE MEDICO-SOCIAL - 10, rue de la Razée**

(vaccinations : Tétracoq - D T Polio - Tétanos)
1ères vaccinations et rappel

Cette séance est gratuite, il vous suffit de vous présenter muni de votre carnet de santé et d'un flacon d'urine.

Nous vous rappelons que les vaccinations sont obligatoires et que le MAIRE de chaque Commune en est responsable. Aussi, pour tous les nouveaux arrivés sur la Commune, il serait souhaitable de présenter les carnets de santé des enfants à la Mairie (service vaccinations" pour l'établissement d'une fiche.

D'autre part, il faut savoir que chacun reste libre pour le choix du dispensaire ou du Médecin traitant, mais dans ce dernier cas, un certificat de vaccinations ou la photocopie du carnet de santé doit être fourni à la Mairie.

AUGMENTATION DU PRIX DES TITRES DE TRANSPORT
A LA SEMITAN

En raison de la hausse du coût des transports, le SIMAN (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de l'Agglomération Nantaise) a été amené à réactualiser les tarifs des transports publics urbains, exploités par la SEMITAN.

A partir du 1er janvier 1984, les nouveaux tarifs seront les suivants :

- le ticket à l'unité	4,50 F
- le carnet de 10 tickets "tarif normal"	28,00 F
- le carnet de 10 tickets "tarif réduit"	14,00 F
- la carte hebdomadaire "travail"	29,00 F
- la carte mensuelle "travail"	120,00 F
- la carte mensuelle "scolaire"	86,00 F
- le billet journalier	9,00 F

Les tickets achetés avant le 1er janvier 1984 resteront valables jusqu'au 31 mars 1984. Ils ne seront ni repris, ni échangés.

Un nouveau titre de transport est créé à l'intention des personnes âgées de 65 ans et plus, résidant dans les communes rattachées au SIMAN. C'est un abonnement mensuel vendu à un prix très attractif (30 F). Il sera mis en vente à partir du 1er mars 1984. Une information plus complète sur les modalités de vente et d'utilisation de ce titre sera fournie en temps utile par les moyens habituels.

LES OBLIGATIONS FAITES AUX ELEVEURS DE BOVINS DE RESPECTER
LES REGLES DE PROPHYLAXIE ET D'IDENTIFICATION AVANT TOUTE
TRANSACTION EN VIF

Il est rappelé aux éleveurs de bovins que leurs animaux doivent, avant leur mise en vente sur l'exploitation ou en tout autre lieu, avoir été identifiés et être munis de leur document d'accompagnement. De plus, ils doivent avoir subi les mesures de prophylaxie obligatoires.

Pour les animaux destinés à l'exportation vers l'ITALIE, les conditions à leur mise en vente sont les suivantes :

- animaux âgés de plus de 6 semaines : tuberculination avec résultat négatif, 30 jours avant l'embarquement
- animaux de plus de 4 mois : vaccination contre la fièvre aphteuse depuis plus de 15 jours et moins de 4 mois
- provenir d'une étable officiellement indemne ou indemne de brucellose ou avoir subi une séro-agglutination avec résultat négatif dans les 30 jours précédant l'embarquement. Les bovins de plus de 12 mois doivent, par ailleurs, présenter une séro négative quelle que soit la situation sanitaire du cheptel d'origine au regard de la brucellose

Identification

Les animaux exposés en vue de la vente, mis en vente ou vendus, doivent être identifiés par la méthode officielle (n° travail } chiffres à l'oreille gauche et n° IO chiffres à l'oreille droite), conformément au décret ministériel n° 78.415 du 23 mars 1978.

Faute d'être en règle avec les dispositions du décret susvisé, les contrevenants sont passibles :

- d'une amende
- de son doublement en cas de récidive
- d'une peine éventuelle d'emprisonnement

Des contrôles routiers, aux entrées des marchés et dans les centres d'allotement des groupements de producteurs et des négociants en bestiaux, seront effectués.

MENU DU MOIS DE FEVRIER 1984

LUNDI 30 JANVIER	PAMPLEMOUSSE CASSOULET MAISON FROMAGE COMPOTE	MARDI 31 JANVIER	POTAGE LANGUE SCE PIQUENTE HARICOTS VERTS CREME CHOCOLAT FRUIT	JEUDI 2 FEVRIER	POTAGE ROSBIF RIZ PILAF FROMAGE FRUIT	VENDREDI 16 FEVRIER	ENDIVES GRUYERE ROTI DE PORC HARICOTS VERTS BANANE
LUNDI 13 FEVRIER	CAROTTES RAPEES SAUCISSE LENTILLES YAOURT FRUIT	MARDI 14 FEVRIER	POTAGE LIEU PANE EPINARDS SEMOULE FRUIT	JEUDI 15 FEVRIER	RADIS BEURRE BLANQUETTE POULE RIZ PILAF FROMAGE COMPOTE	VENDREDI 24 FEVRIER	POTAGE BOULETTE SCE TOMATE PATES YAOURT FRUIT
LUNDI 20 FEVRIER	CHOU ROUGE - CAROTTES STEAK HACHE CELERI RIZ AU LAIT FRUIT	MARDI 21 FEVRIER	POTAGE OMELETTE AUX LARDONS ET POMMES DE TERRE - SALADE FROMAGE BLANC FRUIT	JEUDI 23 FEVRIER	PAMPLEMOUSSE ROTI DINDONNEAU 3 LEGUMES FROMAGE FRUIT	VENDREDI 2 MARS	POTAGE PINTADE PETITS POIS/CAROTTES FROMAGE FRUIT
LUNDI 27 FEVRIER	CRUDITES SAUCISSE FLAGEOLETS FROMAGE SALADE DE FRUITS	MARDI 28 FEVRIER	POTAGE ESCALOPE CAROTTES VICHY YAOURT FRUIT	JEUDI 1er MARS	BETTERAVES RAPEES- MAIS SAUMONETTE BE. CITRON POMMES VAPEUR GLACE FRUIT		

PERMANENCES DE VENTE DE TICKETS DE RESTAURANT SCOLAIRE : LUNDI 13 FEVRIER de 14 H 30 à 19 Heures
MARDI 14 FEVRIER de 14 H 30 à 19 Heures.



COMMISSION PARITAIRE DÉPARTEMENTALE
DU FONDS NATIONAL D'ASSURANCE FORMATION DES
SALARIÉS DES EXPLOITATIONS ET ENTREPRISES AGRICOLES

SECRETARIAT :

46 Bis, rue des Hauts-Pavés
44024 NANTES CEDEX

FORMATION :

SALARIES DES EXPLOITATIONS MARAICHÈRES : CECI VOUS CONCERNE

Vous pouvez participer gratuitement chaque année aux stages de formation continue d'une durée de 3 jours, et mis en place par le Fonds d'Assurance Formation,

et choisir les thèmes qui vous intéressent : machinisme, électricité, maçonnerie, maraichage, horticulture-floriculture, expression dans l'entreprise.

Avec l'évolution des techniques, la spécialisation du travail, vous aurez de plus en plus besoin de vous former pour pratiquer votre métier. Les stages qui vous sont proposés poursuivent cet objectif.

Des plaquettes d'information sont à votre disposition, vous pouvez vous les procurer à la Mairie ou auprès du FAFSEA à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique.

Pour vous inscrire aux stages, vous renvoyez le bulletin rempli à l'adresse indiquée. Vous devez demander l'autorisation préalable à votre employeur.

Vous n'aurez rien à payer, les frais de formation, l'hébergement, nourriture, déplacements sont pris en charge, et votre salaire est maintenu par l'employeur pendant la durée de la formation. Ce dernier est indemnisé forfaitairement sur la base de 250 F par jour d'absence.

Vous bénéficiez donc d'une somme d'avantages pour vous former régulièrement chaque année. Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous auprès de la :

COMMISSION PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DU FAFSEA
Maison de l'Agriculture - 46 Bis, rue des Hauts
Pavés - 44024 NANTES Cedex - Tél. (40) 76.39.90.
Permanence tous les lundis.

UN STAGE MARAICHER doit avoir lieu les vendredis 20, 27 Janvier et 3 Février 1984 à la Station Expérimentale du C.T.I.F.L. à CARQUEFOU sur l'hybridation et sélection. Une 4e journée itinérante en Maine et Loire est prévue courant février, pour visiter une fabrique de semences.

N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire.

fafsea, 59, rue Réaumur, 75002 Paris (508.48.20 & 236.95.37)

Convention du 23 novembre 1972, agréée par arrêté ministériel du 24 janvier 1973 (J.O. du 16 mars 1973)
Agréement maintenu par arrêté ministériel du 11 septembre 1980 (J.O. du 17 septembre 1980)



COMMISSION PARITAIRE DÉPARTEMENTALE
DU FONDS NATIONAL D'ASSURANCE FORMATION DES
SALARIÉS DES EXPLOITATIONS ET ENTREPRISES AGRICOLES

SECRETARIAT :

46 Bis, rue des Hauts-Pavés
44024 NANTES CEDEX

SALARIES AGRICOLES : DES STAGES QUI VOUS

CONCERNENT : INSCRIVEZ-VOUS VITE

LE COMPORTEMENT PHYSIQUE DU SALARIÉ

AGRICOLE AU TRAVAIL

PREVENIR LE MAL DE DOS /

Le FAFSEA * et le Service Prévention des Accidents du Travail à la C.M.S.A. * organisent 2 journées de sensibilisation à la prévention des **LOMBALGIES** :

LE VENDREDI 10 FEVRIER 1984, de 9 H à 17 H

à la C.M.V.L.M. Malakoff - ST JULIEN DE CONCELLES

LE VENDREDI 24 FEVRIER 1984, de 9 H à 17 H

au CENTRE DES BRIORDS - CARQUEFOU

Vous choisissez l'une ou l'autre date.

Ces journées seront suivies de 3 autres séances dans le courant de l'hiver 84-85 sur la "manutention manuelle en prévention des lombalgies".

Le programme sera le suivant :

1 - Présentation des principes de prévention des lombalgies :

- . Observation et analyse des difficultés et risques rencontrés dans le quotidien.
- . Description des positions et attitudes protégeant la région lombaire.

2 - Entraînement et application des techniques enseignées :

- . Recherche de la position de confort et d'équilibre de la région lombaire.
- . Prise de conscience des difficultés de cambrures de la colonne vertébrale.

Les frais de formation, repas et déplacements sont couverts par la C.M.S.A.

Les indemnités de maintien de salaires seront versées par le FAFSEA à l'issue du cycle de formation fin 84-85 sur la base de 250 F par journée. Les salariés participant à la 1ère journée devront s'inscrire à l'ensemble du cycle (soit 4 jours).

fafsea, 59, rue Réaumur, 75002 Paris (508.48.20 & 236.95.37)

Convention du 23 novembre 1972, agréée par arrêté ministériel du 24 janvier 1973 (J.O. du 16 mars 1973)
Agréement maintenu par arrêté ministériel du 11 septembre 1980 (J.O. du 17 septembre 1980)

.../...

le droit de connaître



La colonne vertébrale : c'est l'arbre de vie

Depuis deux décennies, agriculteurs et salariés d'exploitations souffrent plus qu'avant de sciatiques, lumbagos, hernies discales, arthroses, etc...
La colonne vertébrale, c'est l'arbre de vie, et pour tous les travailleurs de la terre, la partie de notre colonne la plus sollicitée est la fameuse région lombaire, à l'origine des lombalgies.

Sachez que, placée dans une mauvaise position, une charge de 50 Kg exerce sur les vertèbres au niveau de la partie lombaire, véritable centre de gravité du corps, des pressions pouvant atteindre 1000 Kg et c'est la répétition de mauvais mouvements qui use les disques vertébraux.

Prévenir, c'est guérir. N'attendez pas la maladie pour intervenir sur votre corps. Souvent, des exercices simples, une prise de conscience des facteurs du mal suffisent à repousser ou éliminer l'échéance. Mais, cela ne s'improvise pas, il faut apprendre à mieux maîtriser ses mouvements pour éviter la fatigue et l'accident. Venez découvrir **GRATUITEMENT** les méthodes de prévention des lombalgies mises au point par des centres de formation spécialisés.

Demandez l'autorisation de vous absenter à votre employeur et inscrivez-vous

rapidement (n'attendez pas le dernier moment, vous nous faciliteriez le travail).

Bulletin d'inscription à retourner à la C.P.D. F.A.F.S.E.A. - 46 Bis, rue des Hauts Pavés - 44024 NANTES Cedex
Tél. 76.39.90. - poste 153

NOM, Prénoms

Adresse

Je participe à la journée de sensibilisation sur les LOMBALGIES :

- le vendredi 10 Février à ST JULIEN DE CONCELLES oui - non
- le vendredi 24 Février à CARQUEFOU oui - non

* FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés d'Exploitations Agricoles)

* CMSA (Caisse de Mutualité Sociale Agricole)

Travail et étrangères	Vous êtes de nationalité étrangère, pouvez-vous travailler en France ?	Oui, si vous avez une carte de séjour et une carte de travail. Il est interdit d'employer une personne de nationalité étrangère sans carte de travail. Cependant, les travailleurs ressortissants de la CEE (Communauté économique européenne), certains travailleurs algériens, et plus généralement les ressortissants de certains pays d'Afrique, peuvent travailler en France sans carte de travail. Pour obtenir une carte de travail, vous devez vous adresser à la mairie ou au commissariat de police dont dépend votre domicile ; si vous habitez à Paris, vous devez déposer votre demande à la préfecture de police.
	Avez-vous droit au regroupement familial ?	Oui, si vous êtes en situation régulière, vous pouvez faire venir en France votre conjoint et vos enfants de moins de 18 ans, à condition d'avoir des ressources stables et suffisantes pour subvenir à leurs besoins et un logement adapté. Dans ces conditions, le regroupement familial est un droit pour la femme comme pour le mari. N'oubliez pas que lorsque vous êtes en France, c'est le droit français qui s'applique à tous les actes de votre vie. Notamment en matière de famille et de couverture sociale, vous dépendez des lois françaises décrites dans ce guide. 7
Accès à la Fonction publique	Faut-il nécessairement passer un concours pour travailler dans la Fonction publique ?	Il faut toujours passer un concours pour accéder aux emplois de titulaire. Sans concours, vous ne pouvez obtenir que des emplois de vacataire ou de contractuelle, qui ne comportent pas la garantie d'emploi et les divers avantages de la Fonction Publique.
	Faut-il posséder certains diplômes pour se présenter au concours de la Fonction Publique ?	Les concours de la Fonction Publique sont classés en différentes catégories : A, B, C et D, suivant les diplômes nécessaires pour s'y présenter. Cependant, les mères d'au moins 3 enfants peuvent se présenter à tout concours de l'Etat, indépendamment des diplômes précédemment obtenus, sauf si ce diplôme est nécessaire à l'exercice de la profession (ex : pour un concours donnant accès à un emploi de médecin de PMI, il faut avoir le diplôme de médecin).
	A quoi correspondent les différentes catégories A, B, C, D ?	Les catégories A, B, C, D correspondent d'une part à un niveau d'étude, d'autre part à un type de fonction : - pour la catégorie A, il faut être diplômée de l'enseignement supérieur ; - le bac ou un niveau équivalent correspond à la catégorie B ; - le BEPC ou niveau équivalent correspond à la catégorie C ; - le CEP à la catégorie D.
	Peut-on à tout âge passer les concours de la Fonction Publique ?	Oui, pour les mères de 3 enfants et plus et pour les femmes divorcées, séparées judiciairement, ou célibataires ayant au moins un enfant à charge. Pour les autres, il y a une limite d'âge, mais reculée dans certains cas et en fonction des concours préparés : • pour les concours de catégorie A, la limite d'âge varie selon les concours mais elle est de 45 ans pour les mères d'au moins un enfant ; • pour les concours de catégorie B, C, D, la limite d'âge est de 45 ans pour toutes. De plus, pour tous les concours, la limite d'âge est reculée d'un an par enfant à charge, par enfant élevé pendant 9 ans avant son 16 ^e anniversaire, ou par personne à charge ouvrant droit aux allocations pour les handicapés.

Extrait du : GUIDE DES DROITS DES FEMMES (Edition : MINISTERE DES DROITS DE LA FEMME - 1983)

Guide que vous pouvez consulter librement en Mairie ou obtenir en fonction du stock disponible.

**AMICALE DE DONNEURS
DE SANG BÉNÉVOLES**
DE Saint SEBASTIEN
BASSE-GOULAIN - HAUTE-GOULAIN



Une année s'est à nouveau épuisée sous les effets lents mais inexorables de la poussée du temps.

Chez nous, des yeux se sont fermés.
Ils se prénommaient "Paul"

Paul RICORDEL - Notre Président actif et dévoué
=====

Son action discrète et attentive lui permettait de contourner bien des obstacles et l'efficacité de ses décisions était à la fin du compte fort appréciée.

Paul BOUIN - Premier Magistrat et Grand Ami des Donneurs de Sang
=====

Il était de ceux avec qui les mots n'étaient pas utiles pour communiquer. Un simple regard, franc, chaleureux, humain et parfois ce rire ou ce sourire complice qui en disaient long ... !

AU REVOIR "PAUL"
=====

Vous disparaîsez de nos vues, mais vous resterez présents dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Si des yeux se sont fermés, d'autres ont découvert la vie et ce bambin d'aujourd'hui, en prenant conscience de la réalité, va, petit à petit, prendre conscience de la souffrance de ses semblables.

Le Don du Sang relève de cet état de fait. Nous souhaitons donc que chaque donneuse et donneur de Sang puissent comprendre et fassent comprendre à leur entourage, la grandeur du simple geste :

"TENDRE SON BRAS"

Pour 1984

Ayons le moral, sachons voir autour de nous, un sourire, une joie et soyons attentifs à la moindre détresse.

Il est important que chacun d'entre nous se sente responsable d'une inquiétude, d'une souffrance.

Tout serait remis en question si par simple oubli ou négligence, une seule goutte de sang venait à être refusée à qui en aurait besoin.

Nous comptons sur vous.

A toutes et à tous, meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

D. S. B.
Section Basse-Goulaine

COLLECTES DE SANG 1984

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

- Lundi 13 février, Centre Social Jean Macé
- Dimanche 19 février, Hôtel de Ville
- Lundi 28 mai, Centre Social Jean Macé
- Lundi 27 août, Centre Social Jean Macé
- Lundi 19 novembre, Centre Social Jean Macé
- Dimanche 25 novembre, Hôtel de Ville

BASSE-GOULAIN

- Dimanche 2 septembre, Groupe Scolaire du Grignon

HAUTE-GOULAIN

- Mardi 14 février, car de prélèvement
- Dimanche 3 juin, salle de l'Amicale Laïque
- Mercredi 21 novembre, car de prélèvement

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES DONNEURS DE SANG

4 MARS A 10 h 30

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE
BASSE-GOULAIN

PEEP

Je profite de ce bulletin municipal pour présenter mes vœux les meilleurs à tous les adhérents et sympathisants de la PEEP et pour souhaiter une collaboration encore plus étroite pour la réussite de nos projets en 1984.

Je vous informe, dès à présent, que le Congrès Régional se tiendra, cette année, à NANTES, le

* SAMEDI 28 JANVIER

sur le thème "Faire Preuve de plus de réalisme".

Vous pouvez réfléchir sur les points suivants qui seront débattus en congrès :

- l'histoire : le contenu de l'enseignement du Primaire au Lycée,
- les rythmes de l'enfant au Collège,
- la remise en cause de l'enseignement des maths du Primaire au Lycée,
- le choix de la langue vivante,
- l'enseignement technique : choix ou obligation,
- formation dans le but de s'occuper d'une A.P.E.

Compte tenu de la proximité du lieu de déroulement du Congrès, je compte sur la présence et la participation de nombreux membres de l'Association de BASSE-GOULAIN.

Afin de pouvoir organiser la journée, je serais reconnaissante, aux éventuels participants, de bien vouloir me contacter en téléphonant au 06-00-61

LA PRÉSIDENTE,

Danielle DUMONT

PETITES ANNONCES
BAS DE LAINE
92,6 RADIO

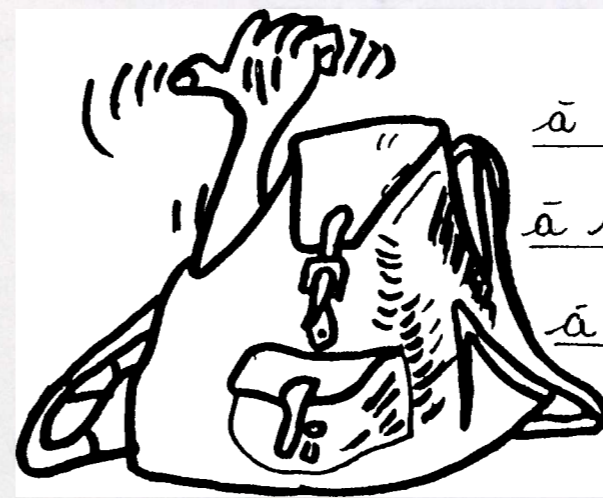


L'association "Bas de Laine"
propose toujours aux enfants
de Basse-Goulaine... le mercredi
à partir de 16 heures : "les MERCREDI' MOI'TOUT"

Ces ateliers radio fonctionneront les
mercredi 11 et 25 janvier, le 15 février,
le 29 février et 14 mars... (pour le 1^{er} trimestre 84)

Pour tout renseignement écrire
à "Mercredi moi'tout radio Bas de Laine"

Centre de la Grillonvrais
44115 Basse Goulaine



à 20h chaque vendredi "Stop cool"

à 13h le samedi "Pause café"

à 18h le mardi
"Surprised"

ETAT - CIVIL
~~*~*~*~*~*~*~*~*

4ème trimestre 1983

NAISSANCES

- le 15.10.1983	- BRELET Florent	- 75 rue de la Chesnaie
- le 04.11.1983	- KERJOUAN Séverine	- 40 rue de la Razée
- le 15.11.1983	- DARNAND Julie	- 192 rue de Goulaine
- le 18.11.1983	- BLAIN Benjamin	- 157 rue des Coupries
- le 20.11.1983	- CLÉMENT Céline	- 4 rue de la Châtaigneraie
- le 21.11.1983	- CHABAILLE Guillaume	- 46 rue de Launay-Bruneau
- le 12.12.1983	- DOVAULT Nicolas	- 50 rue Busson-Billault
- le 23.12.1983	- PICHAUD Mathilde	- 45 rue Busson-Billault

~~*~*~*~*~*~*~*~*

MARIAGES

- le 29.10.1983	- Yves RIBORDY - 1 avenue des Ormes et Martine NICLOT - 1 avenue des Ormes
- le 12.11.1983	- Norbert GARCIA - 15 rue de la Chataigneraie et Catherine LÉZIN - 15 rue de la Chataigneraie
- le 19.11.1983	- Yannick POTET - 79 rue de la Briandière - LA MONTAGNE et Bernadette BRETIN - 34 rue du Poitou
- le 19.11.1983	- Alain DESMAS - 5 rue Henri Barbusse - REZE et Paulette LEBEAUPIN - 114 route des Landes de la Plée

~~*~*~*~*~*~*~*~*

DECES

- le 28.10.1983	- REMAUD Eugène - 178 rue des Coupries	78 ans
- le 14.11.1983	- CORBARD Raymond - 26 rue du Tertre	55 ans
- le 17.11.1983	- BOUIN Paul - 298 rte du Loroux-Bottereau	62 ans
- le 28.11.1983	- DEGREGZ Eugène - 197 rue des Vallées	69 ans
- le 10.12.1983	- JOUADÉ J.Baptiste - 121 rue des Déportés ST-SEBASTIEN SUR LOIRE	62 ans
- le 13.12.1983	- DIEZ François - 101 rue de la Croix des Fosses	80 ans
- le 21.12.1983	- ROCHETEAU Auguste - 134 rue des Rouleaux	80 ans
- le 25.12.1983	- JOUIS Georges - 7 rue de la Galarnière à REZE	52 ans

~~*~*~*~*~*~*~*~*

STATISTIQUES ANNUELLES

- 50 NAISSANCES - 17 MARIAGES - 27 DECES

~~*~*~*~*~*~*~*~*

PETITES ANNONCES

~~*~*~*~*~*~*~*~*

Particulier cherche d'urgence logement sur BASSE-GOULAINÉ
Tél. 34-75-72

Jeune homme 24 ans - 4 ans d'expérience maraîchère
cherche emploi sur la région
Libre de suite - Tél. 54-83-40

Jeune Femme recherche un emploi, vente, maraîchage,
serveuse, expérience, ou autres propositions
Libre de suite Tél. 54-83-40

PETTITES ANNONCES

11773 - 11774

Particulier cherche logement sur BASSE-NORMANDE

Tel. 24-53-40

RECHERCHES

Jeune femme recherche un emploi, vente, marchandises, services, expérience, ou autres propositions. L'offre de suite. Tel. 24-53-40

Jeune femme recherche un emploi, vente, marchandises, services, expérience, ou autres propositions. L'offre de suite. Tel. 24-53-40

RECHERCHES

Jeune femme recherche un emploi, vente, marchandises, services, expérience, ou autres propositions. L'offre de suite. Tel. 24-53-40

RECHERCHES

Jeune femme recherche un emploi, vente, marchandises, services, expérience, ou autres propositions. L'offre de suite. Tel. 24-53-40

